

# **SENAT DE BELGIQUE.**

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 1875.

## **Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1876.**

(Voir les N°s 96 et 224, session 1874-1875, le n° 14, session 1875-1876, de la  
Chambre des Représentants et le n° 2 du Sénat.)

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Vice-Président, FORTAMPS, le Baron  
BETHUNE, et COGELS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre, pour l'exercice  
1876, tel qu'il avait été présenté, s'élevait à . . . . fr. 144,178,500  
mais, sur la proposition de M. le Ministre des Finances,  
diverses modifications y ont été introduites, savoir :

L'article 3, Fonds de rémunération des miliciens, aboli  
par la loi du 5 avril 1875, a été supprimé. fr. 2,000,000

L'article 30 a été réduit :

A. Par suite du rachat de la concession de  
Dendre-Waes, . . . . . de. 1,500,000

B. Par suite de la suppression des décomptes  
avec les offices des postes des pays de l'Union  
Générale . . . . . de. 500,000

Ensemble. . . . fr. 4,000,000

Par contre, l'article 56, Fonds spécial des  
établissements régis par le Département de la  
Guerre, a été porté de 10,000 à 20,000 francs;  
soit une augmentation de. . . . . fr. 10,000

La diminution finale s'élève donc à . . . fr. 3,990,000

et le Budget pour l'exercice 1876 à . . . . . fr. 140,188,500

Il a été adopté à ce chiffre par la Chambre des Représentants.

Votre Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, a  
l'honneur de conclure à l'adoption du Budget.

*Le Vice-Président,*  
Marquis DE RODES.

*Le Rapporteur,*  
J. COGELS-OSY.